

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA BRUCHE

Département du Bas-Rhin
 Arrondissement de Molsheim
 Membres en fonction : 47

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
 DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
 DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du 16 décembre 2019
 Sous la présidence de Monsieur Pierre GRANDADAM.

Étaient présents : Madame Alice MOREL (Vice-présidente). Messieurs Alain FERRY, Jean-Bernard PANNEKOECKE, Marc SCHEER (vice-présidents).

Mesdames Myriam SCHEIDECKER, Laurence JOST, Martine KWIATKOWSKI, Patricia CASNER, Christine MORITZ, Christiane CUNY, Monique GRISNAUX, Christiane OURY Geneviève GABRIEL, Sandra GUILMIN, Sabine KAEUFLING. Messieurs Guy HAZEMANN, Marc DELLENBACH, Emile FLUCK, Maurice GUIDAT, Philippe REMY, Pierre MATHIOT, Patrick BEIN, Denis BETSCH, Jean-Louis BATT, Patrick APPIANI, André WOOCK, André WOLFF, Laurent LANDAIS, Régis SIMONI, Marc GIROLD, Bernard PALLOIS, Gérard DESAGA, Hubert HERRY, Ervain LOUX, Pierre REYMANN, Paul FISCHER, Alain HUBER.

Avaient donné procuration : Madame Michèle POIROT. Messieurs Gérard DOUVIER, Thierry SIEFFER, Jean VOGEL, Laurent BERTRAND, Alain GRISE.

Excusés : Madame Edwige TURQUOIS. Messieurs Michel AUBRY, Frédéric BIERRY.

Suppléants présents : Mesdames Nicole LIGNEL, Francine MICHEL. Messieurs Jean-Paul HUMBERT, Raymond GRANDGEORGE, Jean COURRIER, Yves MATTERN, Patrick WIDLOECHER-LOUX, Nicolas BONEL, Jérôme SUBLON, Jean-Pol HUMBERT, Bernard MARCHAL, Léon KRIEGUER, Jean-Claude CASNER.

Suppléants excusés : Mesdames Claudine BOHY, Andrée PHILBERT, Sylvie KROUCH, Catherine VINCENT. Monsieur Serge GRISLIN.

Assistaient à la réunion : Mesdames Christiane HILD, Estelle MERY Anne-Catherine OSTERTAG, Clarisse PETIT, Joelle TOUNOUNTI Messieurs Adrien BOILLOT, Jean-Sébastien LAUMOND, Eric MUZIOTTI.

Le lundi 16 décembre 2019
À 20 h 00 - à la Salle Polyvalente à La Broque
Ordre du Jour

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance du 18 novembre 2019,
- 2) Décisions du bureau du 09 décembre 2019,
- 3) Communications,
- 4) Programmes d'actions éducatives 2020 : Demande de subvention,
 - a. Cité scolaire Haute Bruche,
 - b. Collège Frison Roche,
- 5) Office de Tourisme de la Vallée de la Bruche : Demande de subvention 2020,

- 6) Musée Oberlin : Demande de subvention 2020,
- 7) Mission Locale : Demande de subvention 2020,
- 8) Animation des sites Natura 2000 : Demande de subvention et programme 2020,
- 9) Musée Oberlin : Espace Annexe : choix du maître d'œuvre,
- 10) Panorama Commerce et consommation sur le territoire de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche,
- 11) Maison France Service,
- 12) Contrat Enfance et Jeunesse : 2019-2022
- 13) Equipement Nautique à La Broque : lot Pentagliss : attribution de marché,
- 14) Mathématiques sans frontières : demande de subvention 2020,
- 15) Divers.

0) MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le Président propose au conseil de communauté de retirer de l'ordre du jour, le point 9 Musée Oberlin : Espace Annexe : choix du maître d'œuvre. Le comité de pilotage n'a pu se réunir avant ce conseil de communauté.

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve cette modification.

1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2019,

Le procès-verbal de la séance de conseil de communauté du 18 Novembre 2019, est approuvé à l'unanimité.

2) DECISIONS DU BUREAU DU 09 DECEMBRE 2019,

OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT – RENOVATION URBAINE (OPAH-RU) : PROPRIETAIRES OCCUPANTS

VU la convention d'OPAH-RU signée le 18 mai 2016,

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 19 Octobre 2015,

Le Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'accorder des subventions d'un montant total de **2 629.00 €** à divers bénéficiaires dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat : Rénovation Urbaine.

Un tableau récapitulatif est annexé à la présente délibération.

AUTORISE le Président à signer les accords de subvention et à liquider les versements au vu du la fiche de calcul du paiement de la subvention de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche (établie par SOLIHA / PACT).

Les sommes nécessaires aux paiements seront prélevées sur le compte 6557.

OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT – RENOVATION URBAINE (OPAH-RU) : VALORISATION DU PATRIMOINE

VU la convention d'OPAH-RU signée le 18 mai 2016,

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 19 Octobre 2015,

Le Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'accorder des subventions d'un montant total de **5 049.00 €** à divers bénéficiaires dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat : Rénovation Urbaine.

Un tableau récapitulatif est annexé à la présente délibération.

AUTORISE le Président à signer les accords de subvention et à liquider les versements au vu du la fiche de calcul du paiement de la subvention de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche (établie par SOLIHA / PACT).

Les sommes nécessaires aux paiements seront prélevées sur le compte 6557.

PROGRAMME D'INTERET GENERAL RENOV'HABITAT 67 : ADAPTATION

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 20 juin 2016,

Le Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'accorder des subventions d'un montant total de **2 394.00 €** à divers bénéficiaires dans le cadre du PIG Rénov'Habitat 67.

Un tableau récapitulatif est annexé à la présente délibération.

AUTORISE le Président à signer les accords de subvention et à liquider les versements au vu du la fiche de calcul du paiement de la subvention de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche (établie par SOLIHA / PACT).

Les sommes nécessaires aux paiements seront prélevées sur le compte 6557.

PROGRAMME D'INTERET GENERAL RENOV'HABITAT 67 : PROPRIETAIRES OCCUPANTS

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 20 juin 2016,

Le Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'accorder des subventions d'un montant total de **3 500,00 €** à divers bénéficiaires dans le cadre du PIG Rénov'Habitat 67.

Un tableau récapitulatif est annexé à la présente délibération.

AUTORISE le Président à signer les accords de subvention et à liquider les versements au vu du la fiche de calcul du paiement de la subvention de la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche (établie par SOLIHA / PACT).

Les sommes nécessaires aux paiements seront prélevées sur le compte 6557.

PROGRAMME D'INTERET GENERAL RENOV'HABITAT 67 : VALORISATION DU PATRIMOINE :

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 20 juin 2016,

Le Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'accorder des subventions d'un montant total de **5 830.00 €** à divers bénéficiaires dans le cadre du PIG Rénov'Habitat 67.

Un tableau récapitulatif est annexé à la présente délibération.

AUTORISE le Président à signer les accords de subvention et à liquider les versements au vu du la fiche de calcul du paiement de la subvention de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche (établie par SOLIHA / PACT).

Les sommes nécessaires aux paiements seront prélevées sur le compte 6557.

AIDE AU DEBOISEMENT : DEMANDE DE SUBVENTION AFP LE PEKLI

CONFORMÉMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 05 mai 2014,

Le Bureau de la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de verser des subventions d'un montant total de **553.60 €** à divers bénéficiaires dans le cadre de l'opération « Plans Paysagers Intercommunaux : Aide au déboisement », pour le travail spécifique de suppression de micro-boisement.

Un tableau récapitulatif est annexé à la présente délibération.

AUTORISE le Président à signer les accords de subvention et à liquider les versements au vu du constat de déboisement.

Les sommes nécessaires au paiement seront prélevées sur le compte 6574.

ENTRETIEN DES BATIMENTS,

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 05 mai 2014,

Le Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de confier à

- L'entreprise SOPRASSISTANCE des travaux de réparation sur les toitures terrasses de la Salle polyvalente à La Broque pour un montant évalué à **1 770,00 € HT.**
- L'entreprise SOPRASSISTANCE un contrat d'entretien des toitures terrasses de la Salle polyvalente à La Broque pour un montant évalué à **1 160,00 € HT.**
- L'entreprise OFB des travaux de réparation des stores de la Salle polyvalente à La Broque pour un montant évalué à **1 380,00 € HT.**
- L'entreprise ATIC des travaux d'entretien des bacs à graisse de la Salle polyvalente à La Broque pour un montant évalué à **575,00 € HT.**

- L'entreprise OFB des travaux de réparation des stores de la Maison de la Vallée à Schirmeck pour un montant évalué à **1 520,00 € HT**.
- L'entreprise Electricité KERN des travaux de remplacement des luminaires par des LED au Hall de Tennis à Schirmeck pour un montant évalué à 9 391.64 € HT,
- L'entreprise BOIS LUSOIS des travaux sur le bâtiment agricole élevage pour la ferme de la Perheux à Wildersbach pour un montant évalué à **586.60 € HT**
- L'entreprise HALTER des travaux de sanitaire sur les locaux de transformation (Lait, Viande, Cuisine) et des travaux de zinguerie sur les bâtiments d'élevage pour la ferme de la Perheux à Wildersbach pour un montant évalué à **3 030.40 € HT**
- L'entreprise DOLLE des travaux pour des mises aux normes et remplacement de prises et luminaires sur les locaux de transformation et d'accueil touristique à la ferme de la Perheux à Wildersbach pour un montant évalué à **4 728.20 € HT**
- L'entreprise ISETA des travaux des travaux de plâtrerie sur les locaux de transformation (Lait, Viande) pour la ferme de la Perheux à Wildersbach pour un montant évalué à **1 597.00 € HT**

EQUIPEMENT NAUTIQUE A LA BROQUE : AVENANTS

CONFORMÉMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 25 janvier 2016,

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'offres en date du 09 décembre 2019,

Le Bureau de la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Président à passer et à signer l'avenant au marché suivant :

Avenant n°4 en plus-value au Lot 9A : PEINTURE – attribué à l'entreprise GERARD à LUTZELHOUSE pour un montant HT de **450.00 €**,

Avenant n°2 en plus-value au Lot 15 : Traitement d'air – Chauffage – Plomberie - Sanitaires – attribué à l'entreprise ANDLAUER/ACKER à ROSHEIM pour un montant HT de **6 163.35 €**,

Avenant n° 3 en plus-value au Lot 17 : VRD ESPACES VERTS – attribué à l'entreprise COLAS à OSTWALD pour un montant HT de **5 073.80 €**,

AUTORISE le Président à passer et à signer un bon de commande auprès de la société DESAUTEL pour la fourniture d'extincteurs pour un montant évalué à **3 522.42 € HT**.

Les sommes nécessaires à la réalisation de ces travaux seront prélevées sur le programme " Equipement nautique à la Broque ".

3) COMMUNICATIONS.

Décès

Monsieur le Président fait part à mesdames et messieurs les délégués communautaires du décès de :

Madame Christiane Offenbourger, épouse de Monsieur André Fassler,
Monsieur Jean Paul Thorwarth, ancien adjoint et délégué de la commune de Natzwiller,
Monsieur Lucien Zimmermann, ancien maire et délégué de la commune de Barembach

Mesdames et messieurs les délégués communautaires observent une minute de silence.

Label « Terre de jeux 2024 »

Monsieur le Président donne la parole à madame Alice Morel
Toutes les informations sont disponibles avec le lien suivant :

<https://www.paris2024.org/fr/terre-de-jeux-2024-grands-jeux-petits-villages/>

Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) :

Un courrier est adressé par les maires de Schirmeck, La Broque, Rothau, Wisches et le Président de la Communauté de communes à Monsieur le Préfet

Association foncière pastorale :

Extension de l'AFP la cloche d'argent à Belmont enquête publique de un mois qui vient de démarrer pour une extension de 15 ha sur ban communal de Belmont et Waldersbach

Programme rénovation pastorale, ouverture paysagère et procédures réglementaires.

Participation à un groupe de travail au comité national de la montagne pour faire des propositions en vue d'alléger les procédures réglementaires telles que réglementation de boisement ; Compensation taxe défrichement ; étude d'impact environnement.

(cf note ci jointe)

Composition du Conseil communautaire

L'arrêté pour la composition du nouveau conseil communautaire est paru.

Planning Prévisionnel des réunions 2020

Ce planning est donné à titre indicatif et sous toutes réserves, à compter du 1^{er} avril 2020.

Les vœux intercommunaux se dérouleront dans la salle polyvalente de Plaine, le vendredi 10 janvier 2020 à 17 heures.

Chantiers

Monsieur le Président fait le point sur l'état d'avancement des chantiers. Le chantier de la Démolition de la Station d'épuration de Rothau est achevé et celui de la piscine est en cours d'achèvement.

Monsieur le Président souhaite un prompt rétablissement à Monsieur Gérard DOUVIER, maire de Barembach et à Monsieur Serge Grislin, adjoint au Maire de Colroy la Roche.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Gabrielle Kérampran, Principale du collège Frison Roche et à monsieur Patrice Hazemann, Proviseur de la Cité scolaire Haute Bruche pour présenter les programmes d'actions éducatives 219/20.

4) PROGRAMMES D' ACTIONS EDUCATIVES 2020 : DEMANDE DE SUBVENTION.

a) CITE SCOLAIRE HAUTE BRUCHE

DEMANDES DE SUBVENTIONS CITE SCOLAIRE HAUTE-BRUCHE : PROJETS D' ACTION EDUCATIVE.

La Communauté de communes de la Vallée de la Bruche soutient depuis plus de dix-neuf années les actions de développement culturel organisées et portées par les établissements d'enseignement secondaire du secteur.

Monsieur le Proviseur de la Cité Scolaire Haute-Bruche a présenté un ensemble de projets et d'actions à conduire sur l'année scolaire 2019/2020.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'associer la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche à la réalisation de ces actions cofinancées avec l'Education nationale,

APPROUVE le versement à la cité scolaire Haute Bruche des sommes évaluées à :

- **560,00 €** pour le projet « Animation Moyen Age pour les 5^{èmes} »
- **2 370,00 €** pour le projet « APPN »,
- **6 180,00 €** pour le projet « Ouverture culturelle et économique »,
- **700,00 €** pour le projet « DEVELOPPEMENT DURABLE »

Soit un total de **9 810,00 €**.

Les sommes nécessaires au paiement seront prélevées sur le compte 65738 du Budget Primitif. La subvention sera versée sur présentation d'un état signé par le Chef d'Etablissement certifiant l'opération réalisée.

SECTIONS SPORTIVES COLLEGE HAUTE BRUCHE : FONCTIONNEMENT 2019/2020.

VU les délibérations du Conseil de District de la Haute Bruche en dates des 16 février 1998 et 2 novembre 1999 relatives à une participation financière aux frais de fonctionnement de la section Foot-études du Collège Haute Bruche,

VU les délibérations du Conseil de communauté en dates du 31 janvier, 17 décembre 2001 et 23 mai 2016 relatives au financement de la section sportive des Activités Physiques de Pleine Nature, (APPN),

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré,

DECIDE de participer financièrement au fonctionnement de ces sections sportives et de rembourser au Collège Haute-Bruche les défraiements des intervenants, à concurrence de 14 heures hebdomadaires.

Le versement interviendra annuellement pour l'année scolaire écoulée au vu d'un état récapitulatif certifié par le chef d'établissement.

Pour l'année scolaire 2019/2020, la part à la charge de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche est évaluée à la somme de **18 680,00 €**.

CITE SCOLAIRE HAUTE-BRUCHE : DEMANDE DE SUBVENTION POUR VOYAGES SCOLAIRES.

VU la délibération du Conseil de District en date du 04 Mars 1993 relative aux programmes d'actions éducatives et aux voyages scolaires,

VU la décision du Conseil Général en date du 15 Décembre 1998 portant le montant de la participation accordée par le Département pour les voyages scolaires à 5 € par jour et par enfant,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

DECIDE de verser au collège Haute Bruche :

- **1 000,00 €** pour un échange linguistique à WINSSEN (soit un séjour de 10 jours pour 20 élèves).
- **300,00 €** pour un échange linguistique à GOPINGEN (soit un séjour de 5 jours pour 12 élèves).

Soit un total de **1 300,00 €**.

Cette participation est donnée à titre indicatif. La subvention sera versée sur présentation d'un état signé par le Chef d'Etablissement récapitulant le nombre d'élèves ayant participé au voyage.

ASSOCIATION SPORTIVE DE LA CITE SCOLAIRE HAUTE-BRUCHE : DEMANDE DE SUBVENTIONS 2019/20,

La Communauté de communes de la Vallée de la Bruche soutient depuis plus de dix-neuf années les actions de développement culturel organisées et portées par les Etablissements d'enseignement secondaire du secteur.

Monsieur le Proviseur de la Cité Scolaire Haute-Bruche a présenté un ensemble de projets et d'actions à conduire sur l'année scolaire 2019/2020.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'associer la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche à la réalisation de ces actions cofinancées avec l'Education nationale,

APPROUVE le versement à l'association sportive de la Cité Scolaire Haute-Bruche la somme évaluée à :

- 800,00 € pour le projet « AS championnat de France 2019 Course d'orientation ».

Soit un total de 800,00 €.

Les sommes nécessaires au paiement seront prélevées sur le compte 65738 du Budget Primitif. La subvention sera versée sur présentation d'un état signé par le Chef d'Etablissement certifiant l'opération réalisée.

b) COLLEGE FRISON ROCHE

DEMANDES DE SUBVENTIONS COLLEGE FRISON ROCHE : PROJETS D'ACTION EDUCATIVE 2019/20,

La Communauté de communes de la Vallée de la Bruche soutient depuis plus de dix-neuf années les actions de développement culturel organisées et portées par les établissements d'enseignement secondaire du secteur.

Madame la Principale du Collège Frison Roche a présenté un ensemble de projets et d'actions à conduire sur l'année scolaire 2019/2020.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'associer la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche à la réalisation de ces actions cofinancées avec l'Education nationale,

APPROUVE le versement au collège Frison Roche des sommes évaluées à :

- 6 670.00 € pour le projet « Accès à la culture »,
- 1 825.00 € pour le projet « Culture SEGPA »
- 1 211.00 € pour l'option « Taekwondo Arts martiaux »

Soit un total de 9 706.00 €.

Les sommes nécessaires au paiement seront prélevées sur le compte 65738 du Budget Primitif. La subvention sera versée sur présentation d'un état signé par le Chef d'Etablissement certifiant l'opération réalisée.

COLLEGE FRISON ROCHE : VOYAGES SCOLAIRES

VU la délibération du Conseil de District en date du 04 Mars 1993 relative aux programmes d'actions éducatives et aux voyages scolaires,

VU la décision du Conseil Général en date du 15 Décembre 1998 portant le montant de la participation accordée par le Département pour les voyages scolaires à 5 € par jour et par enfant,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de verser au collège Frison Roche :

- 1 250,00 € pour un séjour à Berlin (soit un séjour de 5 jours pour 50 élèves),

Cette participation est donnée à titre indicatif. La subvention sera versée sur présentation d'un état signé par le Chef d'Etablissement récapitulant le nombre d'élèves ayant participé au voyage.

ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE FRISON ROCHE A LA BROQUE : DEMANDE DE SUBVENTION 2019/20.

La Communauté de communes de la Vallée de la Bruche soutient depuis plus de dix-neuf années les actions de développement culturel organisées et portées par les Etablissements d'enseignement secondaire du secteur.

Madame la Principale du Collège Frison Roche a présenté un ensemble de projets et d'actions à conduire sur l'année scolaire 2019/2020.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'associer la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche à la réalisation de ces actions cofinancées avec l'Education nationale,

DECIDE de verser à l'association sportive du collège de La Broque la somme évaluée à :

- 1 370.00 € pour les projets « Association Sportive »

Les sommes nécessaires au paiement seront prélevées sur le compte 65738 du Budget Primitif. La subvention sera versée sur présentation d'un état signé par le Chef d'Etablissement certifiant l'opération réalisée.

5) OFFICE DE TOURISME DE LA VALLEE DE LA BRUCHE : DEMANDE DE SUBVENTION 2020.

VU la convention de financement et de partenariat passée entre la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche et l'Office de Tourisme de la Vallée de la Bruche en date du 17 décembre 2018,

VU la demande de subvention de Monsieur le Président de l'Office de Tourisme de la Vallée de la Bruche en date du 26 novembre 2019,

Ce budget ne tient pas compte des postes de la directrice et de l'adjointe de direction, des charges locatives pris en charge par la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, des frais informatiques et de véhicule, du local du champ du feu, pour un montant d'environ **141 626.61 € (données réelles 2018)**.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de verser à l'Office de Tourisme de la Vallée de la Bruche une subvention de **187 000,00 €** pour l'année 2020.

Cette somme sera inscrite au Budget Primitif 2020.

6) MUSEE OBERLIN : DEMANDE DE SUBVENTION 2020.

L'année 2020 sera la dix-neuvième année de fonctionnement du Musée Oberlin. La demande de subvention porte sur un montant de **135 000,00 €** pour un budget total de **276 000,00 €**, soit 48 % du budget total.

Ce budget ne tient pas compte du poste du conservateur, et des frais d'entretien des bâtiments incombant au propriétaire pris en charge par la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche, pour un montant d'environ **97 652,00 €**, et de l'implication des bénévoles.

Messieurs Pierre GRANDADAM et Marc SCHEER, administrateurs de l'association, ne prennent pas part au vote de la présente délibération,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de verser à l'Association du Musée Oberlin une subvention de fonctionnement dans la limite des **135.000,00 €**. Cette subvention forfaitaire permettra notamment à l'Association de faire face aux dépenses liées à la gestion courante qui lui a été déléguée, tels que les contrats de maintenance.

CONFIRME qu'il y a délégation de service public à caractère culturel à l'Association du Musée Oberlin, gestionnaire de cet équipement. Cette délégation entraîne ipso facto pour l'association la possibilité d'encaisser des recettes pour elle-même.

AUTORISE le Président à passer et à signer tous documents relatifs à cette opération et notamment la convention de financement à intervenir.

Cette somme sera inscrite au Budget Primitif 2020.

7) MISSION LOCALE : DEMANDE DE SUBVENTION 2020.

VU la demande de Madame la Présidente de la Mission Locale du Bassin d'Emploi de Molsheim-Schirmeck,

CONSIDERANT que la Mission Locale du Bassin d'Emploi de Molsheim-Schirmeck accueille et oriente les jeunes de 16 à 25 ans, demandeurs d'emploi, sans qualification et qu'il convient dans la situation actuelle, de renforcer ce dispositif dans la Haute-Vallée de la Bruche,

CONSIDERANT le programme de développement de la Haute-Vallée de la Bruche,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de verser à la Mission Locale du Bassin d'Emploi de Molsheim-Schirmeck une participation de fonctionnement de **1.00 € par habitant** calculée sur la population totale de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, connue au 1^{er} janvier 2020.

Cette somme sera prélevée sur le compte 6574 du Budget Primitif 2020.

8) ANIMATION DES SITES NATURA 2000 : DEMANDE DE SUBVENTION ET PROGRAMME 2020.

Monsieur le Président présente à Mesdames et Messieurs les délégués communautaires la démarche portée et les besoins d’animation des quatre sites Natura 2000 :

1/ Sites Natura 2000 du Donon : Zone de Protection Spéciale « Crêtes du Donon-Schneeberg, Bas-Rhin » (ZPS n°FR4211814) et Zone Spéciale de Conservation du « Massif du Donon, du Schneeberg et du Grossmann » (ZSC n° FR4201801) ; Le DOCument d’Objectif des sites Natura 2000 du Donon a été approuvé et validé par arrêté Préfectoral du 12 Mars 2014.

Le comité de pilotage du DOCOB Natura 2000 du Donon s’est réuni, le 19 Septembre 2017, pour désigner la collectivité territoriale ou le groupement chargé de la mise en œuvre du DOCOB des deux sites Natura 2000 : Il sollicite la communauté de communes de la Vallée de la Bruche pour assurer cette animation pour une période de 3 ans, telle que prévue par les textes.

2/ Site Natura 2000 du Champ du Feu : Zone Spéciale de Conservation « Le Champ du Feu » (ZSC n° FR4201802)

Le comité de pilotage du DOCOB Natura 2000 du Champ du Feu s’est réuni, le 19 Septembre 2017, pour désigner la collectivité territoriale ou le groupement chargé de la mise en œuvre du DOCOB du site Natura 2000 : Il sollicite la communauté de communes de la Vallée de la Bruche pour assurer cette animation pour une période de 3 ans, telle que prévue par les textes.

3/ Site Natura 2000 de la Vallée de Villé : Zone Spéciale de Conservation « Val de Villé et Ried de la Schernetz » (ZSC n°FR4201803)

Le comité de pilotage du DOCOB Natura 2000 de Villé s’est réuni, le 28 Septembre 2017, pour désigner la collectivité territoriale ou le groupement chargé de la mise en œuvre du DOCOB du site Natura 2000 : Il sollicite la communauté de communes de la Vallée de la Bruche pour assurer cette animation pour une période de 3 ans, telle que prévue par les textes.

La communauté de communes de la Vallée de la Bruche porte ce programme d’animation depuis le 15 avril 2018. Pour l’année 2020, le programme d’animation proposé est le suivant :

- Mise en œuvre d’un programme d’animations scolaires et de communication + achat d’une caméra infrarouge pour observer une colonie de grand murin
- Réalisation de supports de communication (carte illustrée du site Natura 2000 des crêtes du Donon-Schneeberg, panneaux, roll-up)
- Visite du Parc National de la Forêt Noire
- Suivis scientifiques (suivis chiroptérologiques, suivis par pièges-photo, suivi odonate)
- Cartographie des habitats des sites Natura 2000

Le coût prévisionnel est de 99 862,75 € pour ces actions d’animation et de 64 632,12 € pour le poste de l’animateur (y compris les frais de déplacement).

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

APPROUVE ce programme d’animation pour l’année 2020,

SOLLICITE les aides prévues pour ce type d’opération auprès de l’Etat et de l’Union Européenne, d’un montant de 99 862,75 € pour les actions d’animation des 4 sites Natura 2000 et de 64 632,12 € pour le poste de l’animateur, et représentant 100% du cout du poste, soit un montant total de 164 494,87 €, selon le plan de financement suivant :

Etat 47 %	77 312,59 €
UE 53 %	87 182,28 €
TOTAL	164 494,87 €

SOLLICITE auprès des collectivités compétentes territorialement sur ces 4 sites Natura 2000 leurs appuis logistiques, humains et le cas échéant financiers (sur la base d'une clé de répartition à définir) si toutefois le financement global sollicité ne suffisait pas à couvrir la totalité des frais supportés par la communauté de communes de la Vallée de la Bruche.

DONNE délégation au Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche pour préciser les modalités de mise en œuvre de cette décision.

AUTORISE Monsieur Pierre GRANDADAM, Président de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, à signer tous documents relatifs au montage et au financement de cette action.

9) **MUSEE OBERLIN : ESPACE ANNEXE / CHOIX MAITRE D'ŒUVRE**

Reporté

10) **PANORAMA COMMERCE ET CONSOMMATION SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA BRUCHE,**

Monsieur le Président présente au conseil de communauté le « panorama Commerce et consommation sur le territoire de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche » proposé par la CCI Alsace Eurométropole.

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de confier à la CCI Alsace Eurométropole. La réalisation de ce panorama pour un montant de 1 800.00 € HT.

11) **MAISON FRANCE SERVICE,**

VU la délibération du Conseil de communauté en date du 16 septembre 2019 demandant la labellisation de la Maison de Services au Public de Schirmeck en Maison France Services au 1^{er} janvier 2020.

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DEMANDE la labellisation de la Maison de Services au Public de Schirmeck en Maison France Services au 1^{er} janvier 2020.

AUTORISE Monsieur le Président à passer et à signer la convention à intervenir avec les services de l'Etat.

12) **CONTRAT ENFANCE ET JEUNESSE ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA BRUCHE, LES COMMUNES CONCERNEES ET LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES : 2019-2022,**

Par délibération en date du 27 Octobre 1997, le Conseil de District a décidé d'engager un Contrat Enfance entre le District Haute-Bruche et la Caisse d'Allocations Familiales du Bas-Rhin, pour une période initiale de trois ans, soit du 1er Janvier 1997 au 31 Décembre 1999. Ce contrat est prolongé depuis cette date.

La Caisse d'Allocations Familiales propose à la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche et aux communes concernées de reconduire les actions et services inscrits dans ce dispositif sur le territoire pour la période 2019/2022 en signant un contrat « enfance et jeunesse ». La finalité de ce contrat est de poursuivre et d'optimiser la politique de développement en matière d'accueil enfants de moins de 17 ans révolus.

CONSIDERANT que la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche est compétente en matière d'accueil de la petite enfance (0-6 ans),

N'ayant pas transféré la compétence jeunesse, les communes membres de la Communauté de Communes pourront chacune être signataires pour toutes les actions relatives à la partie jeunesse (accueils de loisirs sans hébergement).

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

SOLLICITE de la Caisse d'Allocations Familiales du Bas-Rhin la conclusion d'un contrat « enfance et jeunesse » pour la période 2019-2022, étant entendu que la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche est compétente pour toute action relevant du dispositif enfance.

AUTORISE le Président à passer et à signer le contrat à intervenir avec la Caisse d'allocations Familiales et à le cosigner avec les maires des communes ayant compétence pour les accueils de loisirs développés sur leur territoire et inscrits dans le contrat.

13) EQUIPEMENT NAUTIQUE A LA BROQUE : LOT PENTAGLISS : ATTRIBUTION DE MARCHE

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Président à passer et à signer les marchés suivants :

Lot 12 : Pentaglist – attribué à l'entreprise *DALLET à 80700 BEUVRAIGNES* pour un montant HT de 106 000.00 €,

14) MATHEMATIQUES SANS FRONTIERES : DEMANDE DE SUBVENTION 2020

CONSIDERANT que Mathématiques Sans Frontières est une compétition organisée par une association culturelle et scientifique composée de Professeurs, de Chefs d'Etablissements et d'Inspecteurs de l'Education Nationale,

CONSIDERANT que les objectifs de cette compétition destinée aux classes de troisième et de seconde sont de :

- Susciter l'intérêt de tous pour les mathématiques,
- Valoriser la pratique d'une langue étrangère,
- Favoriser le travail en équipe et l'esprit d'initiative,

CONSIDERANT que les classes de troisième des Collèges Frison Roche et Haute Bruche participent à cette opération,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de verser une subvention de **305,00 €** à l'association "Mathématiques Sans Frontières", au titre de la participation au prix du palmarès du concours.

Les sommes nécessaires au paiement seront prévues au Budget Primitif 2020.

15) DIVERS

DEMANDE DE SUBVENTION : SPORTIF DE HAUT NIVEAU

Monsieur le Président présente au Conseil la demande de subvention de Monsieur Serge KIFFEL habitant à Lutzelhouse.

Monsieur Serge KIFFEL pratique le triathlon depuis une dizaine d'années, participe à différentes courses et a terminé 3^{ème} au triple Ironman, à Lensahn, Allemagne en juillet 2019, course qualificative pour les championnats du monde d'ultra triathlon.

Son projet en 2020 est de participer à un déca Ironman en continu.

CONSIDERANT que ce projet est de nature à promouvoir l'image de la Vallée de la Bruche,

CONSIDERANT que Monsieur Serge KIFFEL s'engage à faire part de son expérience auprès des jeunes de la Vallée de la Bruche

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

- **De soutenir** Monsieur Serge KIFFEL,
- **De verser** une subvention exceptionnelle d'un montant de **500.00 €**.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22 heures 05.

Compte rendu du 16 décembre 2019

M. Jean Claude CASNER		Mme Alice MOREL	
M. Guy HAZEMANN		Mme Myriam SCHEIDECKER	
M. Marc DELLENBACH		M. Jean Bernard PANNEKOECKE	
Mme Patricia CASNER		Mme Christiane CUNY	
M. Patrick BEIN		M. Denis BETSCH	
M. Patrick BEIN		M. Emile FLUCK	
M. Maurice GUIDAT		M. Philippe REMY	
M. Jean-Louis BATT		Mme Laurence JOST	
M. Patrick APPIANI		Mme Martine KWIATKOWSKI	
Mme Christine MORITZ		M. André WOOCK	
M. André WOLFF		M. Pierre GRANDADAM	
M. Laurent LANDAIS		Mme Francine MICHEL	
M. Marc SCHEER		/	
M. Regis SIMONI		M. Marc GIROLD	
M. Bernard PALLOIS		M. Jean Pol HUMBERT	
M. Gérard DESAGA		M. Hubert HERRY	
/		Mme Christiane OURY	
Mme Monique GRISNAUX		/	
/		M. Ervain LOUX	
/		Mme Geneviève GABRIEL	
Mme Sandra GUILMIN		M. Pierre REYMANN	
M. Paul FISCHER		M. Alain FERRY	
Mme Sabine KAEUFLING		M. Alain HUBER	
/			